PROGRAMME DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ***Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise, et des procédures spécifiques et mise à jour des nouvelles techniques d'intervention (recommandation INRS)***

PUBLICS CONCERNÉS
Personnel souhaitant maintenir les bases en matière de prévention secourisme
Toute situation de handicap sera étudiée au cas par cas

PRÉ-REQUIS
Sans pré requis

DURÉE DE LA FORMATION
14 heures
De 8H30 à 12H00 et de 13H00 à 16H30

DATE ET LIEU
A confirmer avec le client

MOYENS TECHNIQUES
Salles de formation, ordinateurs, vidéo projecteur…
Matériels spécifiques :
Vidéos gestes de secours SST
Défibrillateur de formation avec accessoires,
Mannequins (adulte, enfant, nourrisson) avec peaux de visages individuelles ou dispositif de protection individuelle,
Matériels pour réalisations des simulations,
Matériels pour entretien des mannequins et accessoires…

MODALITÉS D'ÉVALUATION
Evaluation certificative des stagiaires

VALIDATION
Carte SST

PROFIL DU FORMATEUR
Personnes disposant des compétences techniques en rapport avec le domaine professionnel concerné et ayant la capacité pédagogique de transmettre leurs connaissances.



Domaine de compétence 1 :
Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

1ère partie : Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- Le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- Le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise
- Mobiliser ses connaissances de cadre juridique lors de son intervention

2ième partie : Être capable de réaliser une protection adaptée
- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Reconnaitre, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger

3ième partie : Être capable d'examiner la victime avant la mise en œuvre de l'action choisie
- Reconnaitre la présence d'un des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Capable d'associer aux signes décelés les résultats à atteindre et de les prioriser

4ième partie : Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- Capable de choisir, dans les témoins, celui qui est le plus apte à déclencher l'alerte
- Transmettre au secours ou la personne choisie les éléments du message

5ième partie : Être capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée
- Déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la (les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre
- Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- Vérifier par observation, la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de la victime

Domaine de compétence 2 :
Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

1ère partie : Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Appréhender les notions de base en matière de prévention
- Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention

2ième partie : Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
- Supprimer ou réduire ou contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

3ième partie : Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
- Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise

Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifier et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre